

SÉRIE ESTIVALE

Pendant cinq semaines, «La Côte» se met en mouvement sur la route, en train, dans les airs et l'eau. Cette semaine: sur la route.

L'ÉTÉ EN MOUVEMENT

DÉCOUVERTE Le Segway passe partout: chemins forestiers, routes, champs...

Un moyen de transport très fun



Quelques minutes d'initiation et c'est parti pour une balade au milieu de la campagne avec le guide Sidi Bentahra.



François Schluchter explique qu'en Suisse, le Segway doit être immatriculé et équipé de feux. PHOTOS T. HUIF ET D. SUTER

LÉGISLATION En Suisse, le Segway est assimilé à un motocycle

François Schluchter est chef de projet pour la Suisse romande chez Mobileo Sàrl, une société suisse qui commercialise des tours et événements avec des Segway. A ce titre, il gère la location de ces engins de «route» stationnés



au Château d'Ouchy, à Lausanne. Plusieurs balades sont proposées, au bord du lac et au centre-ville. Des services de secours lausannois en ont également acquis quelques-uns pour intervenir rapidement et en tout lieu, lors de manifestations en ville de Lausanne. Contrairement à la France, la législation suisse assimile les Segway à des motocycles légers. Ils doivent donc être homologués puis équipés de plaque d'immatriculation, et de feux arrière et avant. Le propriétaire doit être couvert par une assurance responsabilité civile. Quant au conducteur, il doit être âgé au minimum de 16 ans et être en possession d'un permis A1, B ou F. Les Segway ne doivent pas circuler sur les trottoirs, mais sur la route, comme les motocycles. Ils sont tolérés sur les pistes cyclables. Le port du casque est obligatoire. En suisse, quelque 500 à 600 Segway sont en circulation. **DS**

DOMINIQUE SUTER
suter@lacote.ch

Grimper sur ce drôle d'engin, appelé gyropode par les Français mais également connu sous le nom de Segway, semble un petit peu osé. Il tient debout tout seul et on s'attend, en grimant dessus, à ce qu'il bascule vers l'avant. Or, à ma grande surprise, il n'en est rien. Il est même très stable, pour autant que l'on se tienne

UNE HISTOIRE QUI FINIT MAL

Le Segway a été mis au point par Dean Kamen, un ingénieur américain qui a créé FIRST Robotics, un organisme sans but lucratif destiné à assurer la promotion des carrières en sciences et en technologie auprès des jeunes. Fin 2009 la compagnie fut rachetée par le millionnaire Jimi Heselden, décédé le 26 septembre 2010 aux commandes d'un Segway. Il avait chuté dans une rivière au cours d'une promenade. **DS**

bien droit, les genoux légèrement pliés. Cet engin n'est pas réservé aux casse-cou en tout genre; pour preuve, on peut le pratiquer de 7 à 77 ans, à condition de peser 35 kilos au minimum! Cette formalité étant largement remplie, je me suis donc lancée sur un petit essai entre routes et prairies, aux Rousses, dans le Jura voisin.

Après quelques minutes d'initiation, sur un parking encombré de voitures, et sans avoir frôlé aucune d'entre elles, me voilà partie sur les chemins de traverses du village des Rousses. C'est vraiment bluffant, tant ce petit engin est simple d'utilisation. Un basculement du bassin vers l'avant et l'engin démarre. A contrario, un basculement du bassin vers l'arrière, le voilà qui ralentit et qui s'arrête. A l'arrêt, pas besoin de tenir le guidon, l'engin demeure vertical tout seul. Surprenant!

Et la balade devient vite très sympathique, ludique. Je pleie les

genoux et pousse un peu le guidon latéralement sur la droite, l'engin suit le mouvement sur la droite, pareil de l'autre côté... Rien de plus simple que de conduire cette espèce de trottinette à deux roues latérales. J'ai l'impression de skier avec des carvings...

Des capteurs électroniques qui freinent l'engin

Une fois mise en confiance par sa simplicité d'utilisation, je me laisse aller jusqu'à 20 km/heure, sa vitesse maximale. Pas de quoi se faire décoiffer, mais tout de même de quoi s'égratigner les genoux ou les mains en cas de chute! Si l'on en juge par les prouesses de Sidi Bentahra, notre accompagnant du jour, le Segway peut affronter de sérieux dévers, tout comme il ne s'en laisse pas compter dans les montées, aussi raides soient-elles! Il fait fi des racines, et dans les descentes, si vous le laissez aller à pleine vitesse, ses capteurs élec-

troniques freineront seuls l'engin, ce qui est un peu déstabilisant...

En France, où il est commercialisé depuis quelques années, Sidi Bentahra le propose à la location aux Rousses et dans la région de Besançon. Sur demande, par groupe, il peut aussi se déplacer à Divonne. La particularité du Segway, en Europe, c'est qu'il est assimilé à un piéton. Avec pour avantage de pouvoir se balader comme on veut notamment dans le parc jurassien, puisque cette zone protégée est interdite aux motos et quads, mais pas aux piétons! La circulation sur les trottoirs est parfaitement autorisée, réserve faite d'un code d'éthique qui consiste à considérer les piétons se trouvant devant nous comme prioritaires. Sur neige, dans la boue, dans les champs de fleurs, il passe partout sans laisser de trace. Certains commerçants l'ont équipé d'un «bouclier» sur le manche

de conduite, affichant ainsi leur publicité dans les rues de leur ville.

Ce gyropode est doté de deux batteries au lithium de 24 volts et 75 ampères, et est donc silencieux et non polluant, si l'on excepte les problèmes de fabrication et de recyclage des batteries. Son couple, particulièrement élevé, lui permet de s'attaquer à des pentes sérieuses. Le modèle essayé, conçu pour aller dans le terrain et équipé de pneus en conséquence et à une autonomie de 20 km. Son petit frère, fait pour rouler exclusivement en milieu urbain, dispose d'une autonomie de 40 km. En huit heures, les batteries sont rechargées. Chacune des roues a son propre moteur de 1600 watts. Sa vitesse peut être limitée entre 9 et 20 km/h grâce à un boîtier mobile qui permet aussi de le verrouiller lors d'arrêts. Seul son prix, environ 12 000 francs, en retiendra plus d'un! **DS**

SÉRIE Pendant une semaine, «La Côte» vous fait découvrir les giratoires de la région. Aujourd'hui Le Moulin à Morges.

Des crottes de dinosaure en réaction aux «bringues» politiques

Beau ou laid, le giratoire constitue l'un des aspects incontournables du paysage urbain. Un élément que, pris dans le trafic, on ne regarde souvent même plus. «La Côte» a décidé, en conséquence, de consacrer une rubrique d'été aux giratoires, entre Morges et Nyon, pour leur restituer une visibilité et raconter leur histoire, parfois cocasse ou insolite.

Tout le monde a probablement emprunté une fois ou l'autre le giratoire du Moulin à Morges, qui inaugure cette série en quatre épisodes. Un candidat sérieux à l'obtention de l'Oscar du rond-point le plus moche de la région. Le site, sous le pont autoroutier et CFF, choque d'abord par son aspect hostile à toute vie humaine, autre que sur quatre roues. On n'a pas envie de traîner dans cet endroit bétonné, bruyant, glauque et malsain. «En termes d'atteintes à la pure-

té de l'air, ce lieu est sans doute l'un des plus pollués de Morges, mais moins toutefois que Louis-de-Savoie, en tête du classement, selon les dernières études sérieuses faites il y a dix ans», explique Alain Jaccard, chef de service à la direction Infrastructures, énergie et espaces publics.

Elu communal «pinaillleur»...

Mais ce qui frappe l'attention, ce sont les trois pierres «ornant» l'anneau central. Trois blocs, pesant 500 kilos chacun, extraits dans une carrière du Valais. «On est sur la route de la patinoire, appelée parfois par certains le «patinosaur»... On peut y voir des crottes de dinosaure, commente Alain Jaccard. Ce décor sobre tient compte du cadre local, peu de lumière et arrosage naturel difficile. Surtout, il témoigne du climat politique de l'époque.» Ce parti pris minimaliste exprime, de

fait, un mouvement d'humeur de la Municipalité et de l'administration face aux «pinaillages» du Conseil communal. En cause: 42 000 francs, affectés aux plantations, dans le crédit de construction de 753 000 francs soumis aux élus en 2004. Une somme qui incite le libéral Pierre-Marc Burnand à dénoncer les dépenses excessives des espaces verts, inclus dans le dicastère dirigé alors par Nuria Gorrite. «La réalisation du Moulin s'inscrivait dans le plan d'affectation cantonal pour les hautes écoles de Marcelin», souligne l'ex-syndic et délégué syndical Eric Voruz. Qui se rappelle aussi avoir dû négocier «avec le collègue du SIB l'autorisation de travailler sur le chantier durant un long week-end pour terminer dans les temps. Cela a été toute une affaire. J'avais mis ce jour-là ma casquette de syndic.» **MARTINE ROCHAT**



L'un des endroits parmi les plus inhospitaliers de Morges, le giratoire du Moulin, sous le pont de l'autoroute, et ses trois «crottes» extraites d'une carrière valaisanne. CÉLINE REUILLE